

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 DECEMBRE 2011

Le mardi 6 décembre 2011 à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 1er décembre 2011.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, PIOT, MM.CHAIGNEAU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, LEDOUX, MOREAU, NIVAU, ROUSSEAU.

Excusés : M. DECOU, Mme LEGEREAU,

Absent :

Secrétaire : M. FOURNIER Claude

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, M. le maire demande aux conseillers de signer le registre.

#### **1 – CONTRATS UNIQUES D'INSERTION**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que les contrats uniques d'insertion (CUI) arrivent à échéance le 31 décembre 2011 pour Monsieur Pairault Hervé et le 29 janvier 2012 pour Madame Décou Laurence. Des demandes de renouvellement ont été transmises au pôle emploi de Melle qui doit statuer dans les jours à venir.

Les conseillers approuvent cette démarche et acceptent le renouvellement du CUI pour Monsieur Pairault Hervé s'il est accepté pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le dossier de Madame Décou Laurence sera étudié lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

#### **2 – DEVIS POUR EXTINCTEURS ET MAINTENANCE 2012**

Monsieur le maire présente un devis pour l'implantation de 3 extincteurs dans différents locaux communaux, et 3 remplacements dans les véhicules de l'atelier pour un montant de 388,10 € TTC. Les élus après discussion souhaitent des précisions quant à l'implantation exacte de ces extincteurs, le devis sera donc étudié lors d'une prochaine réunion.

En revanche, un accord unanime est donné au devis d'un montant de 1 129,31 € TTC pour la maintenance annuelle des extincteurs pour l'année 2012.

#### **3 – DECISION MODIFICATIVE/VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à certains articles du budget 2011 sont insuffisants et qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et d'effectuer un virement de crédits.

Les conseillers après délibération votent en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes et décident d'un virement de crédits, comme mentionné ci-dessous :

#### **Fonctionnement**

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Autres fournitures non stockées	60628	5 000,00 €	
Dépenses imprévues	022	- 5 000,00 €	
Immo corporelles (Travaux en régie)	722		5 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023	5 000,00 €	

## **Investissement**

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Virement de la section fonctionnemt	021		5 000,00 €
Taxe locale d'urbanisme TLE	10223 - 20		1 000,00 €
Travaux rue Pigeonnier (opération 20)	2315 - 20	1 000,00 €	
Immo. Corporelles (Travaux régie)	2313	5 000,00 €	
TOTAUX		11 000, 00 €	11 000,00 €

### **4 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME A PIED POUZIN**

Monsieur le maire informe les élus qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée en mairie pour le projet de réhabilitation d'une grange en maison d'habitation au lieu-dit Pied-Pouzin. Les concessionnaires ont été sollicités pour connaître les besoins en réseaux électrique et eau potable. Un branchement long à la charge du propriétaire est demandé pour le réseau eau potable, quant au réseau électricité, une extension de plus de 30 mètres est nécessaire avec participation de la commune demandée par le SIEDS.

Après étude de la demande et considérant les caractéristiques des lieux (zone Nh, faibles possibilités d'urbanisation), le conseil municipal décide d'appliquer le principe de la desserte unique à ce projet.

### **5 – DROIT DE PREEMPTION RENFORCE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante le principe du droit de préemption urbain (DPU) et précise que celui-ci n'est pas obligatoire pour les constructions de moins de 10 ans. Pour ces dernières, il est possible d'instaurer le droit de préemption dit « renforcé », mais après renseignements pris auprès de l'association des maires, il s'avère que la motivation de la collectivité doit être orientée vers une politique sociale très poussée et que la jurisprudence actuelle n'est pas en faveur des communes. Aussi, le maire propose d'attendre que la réglementation évolue.

### **6 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

#### Information :

- Le bulletin municipal est en cours de rédaction, la société Italic prévoit le bon à tirer le 16 décembre, dont les élus seront destinataires pour correction le 17 décembre. Une commission de relecture est programmée le 22 décembre à 18h30 et le retour chez Italic le lendemain pour impression et distribution le week-end des vœux.
- L'organisation des vœux à la population sera vue lors de la réunion de la commission le 22 décembre.
- L'inauguration de la plaque « Cessez le feu en Algérie » au monument aux morts est programmée le 11 février 2012 à 11h.
- Un fressines infos de fin d'année sera prêt le 23 ou 24 décembre pour distribution les 26 et 27 décembre.
- Une matinée visite de la nouvelle mairie sera organisée le samedi 14 janvier de 9h à 12h lors de laquelle les élus sont sollicités pour une permanence de 1h30 entre 9h et 12h.
- Téléthon 2011 : recette 2 405,50 €

#### Voirie/bâtiments :

- Le système de cordes de la structure jeux de la cour de l'école doit être changé, M. Fournier présente un devis de 257,79 € TTC qui est accepté par le conseil municipal.
- La tronçonneuse du service technique est hors d'usage, la réparation est difficile et s'élève à 208 € HT, alors qu'un article similaire neuf vaut 275 € HT. Considérant que le matériel est âgé de 14 ans, les élus optent pour l'achat d'une nouvelle tronçonneuse, l'ancienne étant conservée pour les pièces de rechange.

Ecole :

- Une réunion de la commission école est proposée le mardi 13 décembre à 20h30 lors de laquelle seront étudiés : la réunion avec les employés communaux et la mise en place du plan alimentaire à la cantine.
- Madame Moreau informe les élus de sa participation à une réunion au syndicat du Pays mellois dont l'objet portait sur la commande de denrées alimentaires chez des fournisseurs du mellois et leur distribution dans les cantines communales du Pays membres de ce système de commandes groupées. Cette idée intéressante semble utopique puisqu'elle oblige toutes les cantines à programmer le même repas le même jour et la manière d'inviter les collectivités à adhérer est trop radicale. Les conseillers précisent que le coût du repas risque d'être augmenté, que c'est une manière de créer de nouveaux métiers, mais aussi un premier pas vers le transfert de la compétence école.

M. Chaigneau/ccas/élections

- Une permanence pour l'inscription sur les listes électorales sera tenue au secrétariat de mairie le samedi 31 décembre 2011 de 10h à 12h.
- Une réclamation a été reçue en mairie signalant que des boules d'if tombaient en nombre sur les tombes, elles sont difficiles à ôter et tachent les pierres tombales. Le propriétaire du cimetière privé dans lequel se trouve l'arbre sera invité à l'élaguer pour éviter tout désagrément.
- Une tombe du cimetière a été sécurisée car elle se dégrade, le responsable de la concession a été avisé et va faire le nécessaire.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

Transfert de la mairie : Considérant l'avancée des travaux de la propriété située 29 route de Mougou à Fressines acquise par la commune le 2 août 2010, les élus décident de transférer le secrétariat de mairie dans ces nouveaux locaux dès la fin des travaux et d'aviser les services de l'Etat et les différents partenaires de la nouvelle adresse de la mairie.

Certificat d'urbanisme et PVR rue des Prés : Monsieur le maire rappelle le projet de certificat d'urbanisme sur un terrain situé rue des Prés et la décision du conseil municipal d'accepter l'extension du réseau et d'y appliquer la participation pour voie et réseaux (PVR). Cependant, le 2 décembre dernier, un autre devis pour l'extension de réseau a été transmis par le concessionnaire avec un plan du projet initial modifié.

Après étude de cette demande, les élus ne souhaitent pas y donner de suite favorable puisque celle-ci ne respecte pas un des principes de la loi SRU qui précise que le pétitionnaire ne peut pas prendre en charge lui-même un réseau sur le domaine public. De plus, le principe d'aménagement initial accepté par le conseil municipal a engendré le calcul d'une PVR au vu d'un premier devis qui ne peut pas être remis en cause.

Départ de Monsieur Fouché Patrice

Demande de subvention pour un voyage scolaire : Monsieur le maire présente une demande de subvention émanant du collège de La Crèche pour aider au financement d'un voyage à Paris de plusieurs élèves domiciliés à Fressines. Après discussion, les conseillers refusent de participer à ce projet, précisant que les financements pour les collèges ne sont pas une compétence de la commune.

Zone d'activités de la Croix Ganne : Monsieur le maire précise que la communauté cantonale de Celles/Belle va faire une nouvelle demande de subvention D.E.T.R. pour l'année 2012 pour le projet de zone d'activités de la Croix Ganne (celle de 2011 ayant été refusée aux motifs que la zone est non pertinente et qu'il n'existe pas de plan d'accessibilité). La rencontre de ce jour avec Mme la Préfète, a souligné les conditions de diminution de la zone agricole et d'aides économiques attribuées plus facilement aux grosses structures dans le cadre de la réforme territoriale. Quant aux entretiens avec M. Moreau, président la communauté de communes Arc

en Sèvres et M.Busserolle, maire de La Crèche, ils ont été positifs ces derniers n'étant pas hostiles au projet.

Réforme territoriale : Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'il a participé aux trois réunions d'information concernant la réforme territoriale, organisées par le Pays Mellois, par le Saint-Maixentais et par la communauté d'agglomération de Niort (CAN). Ses premières impressions se traduisent par les points suivants :

Une éventuelle fusion avec Saint-Maixent : la fiscalité présentée dans le cadre du regroupement des communautés de communes concernées, n'évolue pas.

Une éventuelle fusion avec la CAN : la fiscalité professionnelle est en taxe unique.

Une éventuelle fusion avec le Mellois : l'accueil de certains participants a été désagréable.

Monsieur Proust Francis, président de la communauté cantonale de Celles/Belle a récupéré l'ensemble des données sur la fiscalité des différentes structures et va faire une simulation pour chaque cas de l'incidence pour les communes si le cellois rallie une de ces structures.

Les élus soulignent que les communes ont besoin de savoir quels projets seront portés pour se positionner.

Monsieur le maire invite les élus à participer à ces réunions d'information, car le 13 décembre prochain la CDCI va valider ou non les amendements ensuite les communes auront à se prononcer sur le schéma fixé par la Préfète et expliquer la décision prise.

Travaux de la future mairie : Les peintures se terminent, le parquet va être poncé par M.Suire, les sanitaires PMR vont être installés en même temps que l'aménagement de la cuisine.

L'intervention de l'électricien est prévue demain, et la livraison du mobilier n'est pas décidée.

Pour l'affichage, les panneaux du secrétariat actuel vont être réinstallés sur le mur du garage de la nouvelle mairie. Monsieur le maire interroge les élus sur l'opportunité de conserver le portail roulant à l'entrée de la cour. La mairie étant un lieu ouvert, il est décidé de le démonter de l'installer entre les deux parkings afin de scinder les deux parties avant et arrière. Un arrêté « stationnement sur parking interdit aux extérieurs du service » sera pris pour le parking arrière.

Dans une quinzaine de jours les élus seront conviés à visiter les lieux.

Affectation des salles : Monsieur le maire invite les conseillers à une réflexion sur l'affectation des salles suite au déménagement du secrétariat de mairie. Ce point pourra être étudié lors d'une prochaine réunion en tenant compte des demandes des associations, des enseignants, d'éventuels professionnels.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40